INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 13 décembre 2021**

* Après une première partie de séance dans le vert, les marchés européens ont finalement clôturé en baisse lundi, après l'ouverture des places américaines. Le CAC 40 a ainsi terminé sur un repli de 0,7% à 6 942,91 points et l'Euro Stoxx 50 a cédé 0,42% à 4 181,35 points. Dans le même temps, à Wall Street, le Dow Jones et le Nasdaq cèdent respectivement 0,93% et 1,09%, après une séance de hausse vendredi malgré les chiffres de l'inflation.
* En l'absence de catalyseur ce lundi (aucune publication macroéconomique ni résultats d'entreprises), les investisseurs se sont contentés de spéculer sur l'avenir des politiques monétaires des banques centrales. Commenceront-elles à ralentir leur soutien à l'économie dans un contexte d'inflation grandissante ou bien continueront-elles d'apporter leur aide face à la menace que représente le variant omicron ?
* Les marchés devraient bien vite être fixés puisque la Fed débutera sa réunion demain mardi, pour une décision attendue mercredi. Une accélération du "tapering", c'est-à-dire la réduction du programme de rachat d'actifs, est redoutée, mais également largement anticipée. L'annonce sera suivie par celle de la BCE, dont la réunion est prévue jeudi, ainsi que par celles de la Banque d'Angleterre et de la Banque du Japon, qui devraient faire leurs annonces en fin de semaine.
* La volatilité a été très forte ce lundi sur la livre turque. La devise a fortement reculé dans la matinée face au dollar, chutant jusqu’à 14,64 livres turques pour un dollar, dans le sillage de l’avertissement de S&P qui a désormais une perspective négative sur la note de crédit de la Turquie. Cette sévère glissade a conduit la Banque centrale turque à intervenir sur le marché des changes, ce qui a permis de renverser la vapeur. En fin d’après-midi, le dollar recule désormais de 0,29% à 13,83 livres turques.
* Les cours du lithium ont bondi de 240% depuis le début de l'année, selon l'indice des prix établi par le cabinet de recherche Benchmark Mineral Intelligence. Les prix ont également doublé entre mai et novembre, établissant l'indice à son plus haut niveau depuis 5 ans. Les goulets d'étranglement, la chute des prix constatés pendant la crise du covid et le manque de nouveaux projets dans le secteur ont généré une baisse des approvisionnements en lithium alors que, dans le même temps, le précieux minéral, qui entre dans la composition des batteries, a vu la demande croître fortement.
* Le comité de politique monétaire de la Fed devrait annoncer le doublement du rythme de réduction des rachats d’actifs à 30 milliards de dollars par mois mercredi, prévoit Goldman Sachs. Ceux-ci se termineraient ainsi en mars. La banque d’affaires prévoit trois hausses de taux l’année prochaine, en mai, juillet et novembre contre juin, septembre et décembre, auparavant. «

" L'inflation a encore augmenté, car les prix des biens durables et du logement ont continué d'augmenter rapidement, bien que la croissance des salaires ait ralenti depuis l'expiration des allocations de chômage améliorées en septembre " a-t-elle expliqué.

* Le régime de ciblage flexible de l’inflation de la Banque du Canada a été renouvelé pour une autre période de cinq ans, prenant fin le 31 décembre 2026. Le gouvernement et la Banque centrale sont d’avis que la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter au bien-être des Canadiens est de rester axée sur la stabilité des prix. En vertu de l’entente conclue, la Banque continuera de mener la politique monétaire de façon à maintenir l’inflation à 2 %, soit le point médian d’une fourchette cible de 1% à 3%.

Le mandat passé entre la Banque du Canada et le gouvernement fédéral est revu tous les 5 ans.

**SOCIETES**

* Sur la place parisienne, Carrefour (+2,47%) a dominé le CAC 40, soutenu par des rumeurs de presse selon lesquelles des discussions autour d'un rapprochement avec Auchan seraient toujours en cours.
* Malgré le remboursement d'une partie de son PGE, Air France (-3,35%), au même titre que les valeurs industrielles comme Safran (-3,02%), Airbus (-2,37%) ou Saint-Gobain (-2,06%), a en revanche pâti de l'aversion pour le risque des investisseurs.
* Le remboursement a débuté. Air France-KLM (-0,33% à 3,93 euros) a annoncé lundi avoir remboursé 500 millions d'euros de l'encours de 4 milliards d'euros du prêt garanti par l'Etat français (PGE) qui lui avait été consenti au printemps 2020 pour traverser la crise du Covid. Cette opération intervient dans un contexte caractérisé par les « premiers signes de reprise du trafic aérien mondial » et un « meilleur accès aux marchés de capitaux », explique le transporteur aérien franco-néerlandais.

En parallèle, le remboursement du PGE a été rééchelonné et repoussé de deux ans, au 6 mai 2025. Selon le nouveau plan, Air France-KLM remboursera 800 millions d'euros en mai 2023, 1,35 milliard d'euros en mai 2024 et 1,35 milliard d'euros en mai 2025.

" Ce remboursement partiel et le nouveau profil de remboursement amorti du PGE constituent une nouvelle étape dans la restructuration du profil de la dette et du bilan ", a indiqué Air France-KLM.

Par ailleurs, le groupe aérien rappelle que des discussions sont en cours sur d'autres mesures de renforcement du bilan. " Celles-ci pourraient inclure l'émission d'instruments de fonds propres et de quasi-fonds propres, en fonction des conditions de marché ", a expliqué Air France-KLM.

Rappelons que la crise du Covid a été particulièrement dévastatrice pour le secteur aérien. L'an dernier, Air France-KLM a accusé une perte nette de plus de 7 milliards d'euros et vu son chiffre d'affaires fondre de 59% à 11,1 milliards d'euros.

L'horizon commence toutefois à se dégager. Lors du troisième trimestre 2021, le groupe est parvenu à dégager un résultat d'exploitation positif de 132 millions d'euros.

* Carrefour se classe parmi les plus fortes hausses du CAC 40 lundi, avec un gain de 1,86% à 15,87 euros, après des rumeurs de presse selon lesquelles la fusion avec Auchan ne serait pas totalement enterrée. Selon le site de BFM Business, les familles Moulin, premier actionnaire de Carrefour à hauteur de 11%, et Mulliez, propriétaire d'Auchan, seraient en effet toujours en contact et chercheraient de nouvelles solutions pour qu'un rapprochement entre les deux géants de la distribution satisfasse financièrement le numéro 2 mondial du secteur.

Pour rappel, à la suite de discussions entamées au printemps dernier, la famille Mulliez avait formulé en octobre une offre de 21,5 euros par action Carrefour, "dont plus de 70 % en numéraire et un peu moins de 30 % en actions Auchan", révélaient alors Les Echos. Une offre qui, bien que valorisant Carrefour à 16,5 milliards d'euros (contre 12,3 milliards d'euros aujourd'hui), n'avait pas convaincu le management du groupe coté au CAC 40 en raison notamment de la difficulté de valoriser les actifs d'Auchan, non coté en bourse.

Autre problème, "les Moulin sont vendeurs de leurs parts mais ils veulent du cash", a déclaré un proche de la famille à BFM Business. Alors que pour Auchan, il n'est pas possible de formuler une meilleure offre que celle faite il y a deux mois.

* Lagardère recule de 0,33% à 24,12 euros lundi, pour essayer de rester le plus proche possible des 24,10 euros, le prix de rachat proposé par Vivendi pour acquérir la participation d'Amber Capital, actionnaire du groupe à hauteur de 17,5%. Le géant de l'édition a déclaré vendredi soir "avoir pris acte" de l'accélération du processus d'acquisition entrepris par le groupe de Vincent Bolloré. Il constituera par ailleurs, à l'issue du Conseil d'administration qui se réunira le 17 décembre prochain, un comité ad hoc chargé de suivre le processus puis désignera un expert indépendant.

"Au vu du rapport de l'expert, le Conseil d'administration rendra, le moment venu, un avis motivé sur ce projet d'offre, qui sera inclus dans la note d'information en réponse de la Société déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers", précise pour sa part Lagardère.

Pour rappel, Vivendi avait déclaré à la mi-septembre dernier vouloir acquérir la participation de 17,5% détenue par Amber Capital au Sein de Lagardère SA au prix de 24,10 euros par action, faisant ressortir une prime de 24% par rapport au cours de clôture du 15 septembre. L'opération, qui devrait intervenir d'ici le 15 décembre une fois toutes les autorisations obtenues.

Une fois l'opération achevée, le groupe de Vincent Bolloré détiendra 45,1% du capital de Lagardère, l'obligeant à déposer un projet d'OPA sur le solde des actions non détenues, comme le prévoit la règlementation lorsque le seuil de 30% est franchi à la hausse. Vivendi a déclaré la semaine passée qu'il déposerait son projet auprès de l'AMF d'ici février 2022, au prix de 24,10 euros par action, prix identique à celui payé à Amber Capital, conformément à la réglementation applicable.

* Si la condamnation d’UBS a été confirmée par la cour d’appel de Paris, les observateurs ont été surpris par la forte réduction des pénalités, qui lui ont été infligées. La banque suisse devrait ainsi verser un total de 1,8 milliard d’euros. Elle avait été reconnue coupable en février 2019 de blanchiment aggravé de fraude fiscale et de démarchage illégal en France par le tribunal correctionnel de Paris. UBS avait été condamnée initialement à payer une amende record de 4,5 milliards d’euros, rappelant les sanctions infligées par la justice américaine aux établissements du vieux continent.

Le tribunal a imposé une amende de 3,75 millions d'euros, contre 3,7 milliards d'euros en première instance.

Le montant annoncé aujourd'hui comprend également 800 millions d'euros de dommages et intérêts que la banque suisse devra verser à l'Etat français, une somme identique au précédent jugement.

Le milliard restant correspond à la confiscation de l'essentiel de la somme précédemment déposée au titre de caution par UBS. La caution s'élevait originellement à 1,1 milliard d'euros.

"Par rapport à la première instance il y a donc un gain financier de 2,7 milliards mais c'est une condamnation pénale et donc nous allons prendre notre décision très rapidement", a déclaré à Reuters Maître Temime à propos d'un éventuel nouveau recours.

" Les amendes infligées à UBS AG et UBS France S.A. seraient suspendues si la décision fait l'objet d'un appel " a commenté l'établissement helvétique dans un communiqué. Il a ajouté qu'il examinerait " la décision et étudierait toutes les options, y compris l'appel ".

S'agissant des six anciens cadres d'UBS AG et d'UBS France concernés par le procès, les poursuites pour complicité de blanchiment de fraude fiscale ont été abandonnées.

* Alstom a signé aujourd’hui un contrat-cadre de dix ans avec Iarnród Éireann Irish Rail (IE) pour un total maximum de 750 nouveaux trains de banlieue destinés au réseau DART (Dublin Area Rapid Transit), avec une commande initiale ferme de 19 trains à cinq voitures, évaluée à 270 millions d’euros et comprenant un contrat d’entretien de 15 ans.
* Le groupe pharmaceutique Pfizer a annoncé l'acquisition d'Arena Pharmaceuticals pour 6,7 milliards de dollars en numéraire. Arena Pharmaceuticals est spécialisé dans les thérapies potentielles innovantes pour le traitement de plusieurs maladies immuno-inflammatoires en gastro-entérologie, en dermatologie et en cardiologie.

La transaction proposée est soumise aux conditions de clôture habituelles, y compris la réception des approbations réglementaires et le feu vert des actionnaires d'Arena.

**ANALYSES**

* « C'est la démographie, idiot ! » Dans la vie des entreprises et de leurs salariés, il y a d'abord le quotidien, les problèmes qui prennent les équipes au saut du lit – entre les affres de la chaîne logistique mondiale, le spectre d'une énième flambée de l'épidémie de coronavirus et l'épouvantail ravivé de l'inflation, ils sont légion en ce moment. Il y a ensuite les soucis récurrents : comment suivre/rattraper/distancer la concurrence, accomplir la transformation numérique, ou plus prosaïquement trouver le « best-seller » des prochaines années. Et puis, il y a enfin le mur du temps long, la « force de l'histoire », contre lesquels il est souvent vain de lutter.

Pas besoin d'organiser de grands séminaires avec les principaux cerveaux du pays. Cette « force de l'histoire » relève en général de l'évolution de la population, autrement dit de la démographie. Selon l'Insee, il y avait 50 millions de Français en 1970, 56,4 millions en 1985. En 2000, ils étaient 60,5 millions, et en 2020, l'année de l'irruption du Covid sur la planète, 67 millions. D’après les dernières projections des statisticiens nationaux, et sauf changement radical aujourd'hui imprévu, la population tricolore gonflerait lentement jusqu'à atteindre 69,4 millions en 2044, avant de s'éroder paisiblement et de retomber à 68,1 millions en 2070, soit à peine plus qu'aujourd'hui.

Cette stagnation d'un demi-siècle cache une profonde révolution : celle du vieillissement marqué de la population. Aujourd'hui, 79,3 % des Français ont moins de 65 ans. En 2070, ils ne seront plus que 71,1 %. Il y aura alors, selon le scénario central de l'Insee, 5,7 millions de 75 ans ou plus en plus, et 5 millions de moins de 60 ans en moins. En clair, la forme de la pyramide des âges passera de celle d'un sapin de Noël à celle d'une face avant de paquebot. Pas une pyramide inversée, mais presque.

Bien sûr, les entreprises ont tout le temps d'anticiper, de se préparer à cet horizon poivre et sel de la « silver economy ». Elles doivent aussi gérer les mutations sociales - la baisse du nombre moyen de personnes par foyer (3,1 en 1970, contre 2,2 en 2020), la migration vers le sud et l'ouest, la polarisation vers les métropoles, et les phénomènes plus ou moins inattendus qui ne manqueront pas de survenir. Après tout, le Covid n’a-t-il pas accéléré la révolution du télétravail chez les salariés français, et même relancé l'exode urbain ?

Dans ce panorama, certaines entreprises positionnées sur des métiers plein d'avenir n'ont qu'à se laisser porter par le vent en calibrant bien leur programme d'investissement, tandis que d'autres devront changer leur fusil d'épaule pour s'inventer un futur. Une montagne : il faut avoir conscience de la nécessité absolue du virage sur l'aile, savoir où aller et réussir la transition dans le bon timing. Sachant qu'en plus, ce ne sont pas les dirigeants qui prennent les risques qui en récolteront les fruits…

Le luxe, le tourisme et les loisirs - sans parler des acteurs des résidences senior - ne sont pas dans cette situation. Ils devraient largement profiter, par exemple, de l'entrée en retraite des baby-boomers, puis de leur évolution dans le grand âge, et de l'arrivée de plus en plus tardive des enfants dans un couple.

A l'inverse, les grands appartements familiaux souffrent de la diminution des fratries, comme naturellement les spécialistes des produits pour enfants. Et puis, que se passera-t-il pour les logements si les décès se multiplient ? Les prix de l'immobilier vont-ils s'écrouler à cause d'un trop-plein d'offre ? Et qui pour reprendre les exploitations agricoles ?

Dans un autre domaine, les hypermarchés XXL, temples des familles nombreuses, tirent eux aussi la langue, au profit de surfaces de ventes plus réduites. Dans le commerce, le Covid vient d’ailleurs d’ajouter une complexité supplémentaire, en faisant la promotion de la France pavillonnaire.

**L’AGENDA DU 14 décembre 2021**

**11h00 en zone euro**

Production industrielle en octobre

**14h30 aux Etats-Unis**

Indice des prix à la production en novembre